



Courrier Clubs N° 1419 du 21 mai 2019



Le comité sera fermé le vendredi 31 mai 2019.

**Le Colloque prévu le 2 juin 2019
est reporté au samedi 6 juillet 2019 !**



Commission natation

■ Compte rendu de la réunion du 16 mai 2019

Participants :

Mesdames : TOURNECUILLERT Claire – PICAULT Elisabeth - RAFFESTIN Monique

Messieurs : BERTRAND Pierre - BOULANGER Jean - DALMASIE Yves- - HEURTEL Rémi-
HUERTAS Franck-JOUANDON Marc

Excusés : Messieurs ARNAUD Franck - BAZY Xavier - GAGNEPAIN Laurent

- A un mois de la dernière compétition départementale de la saison sportive 2018 -2019, nous feuilletons les statistiques des compétitions passées.

Globalement tout s'est bien passé.

Une vingtaine de nos clubs essonniers participent régulièrement à nos organisations

Quelques remarques cependant :

Il a manqué des officiels pour notre championnat de Demi-fond et 4 Nages.

Les demi-journées Jeunes 91 sont trop longues. Chaque week-end comprend l'ensemble du programme national (donc le demi-fond).

Suggestion : Voir avec la ligue Ile de France s'il est possible de rajouter des journées spécifiques demi-fond et de les retirer des autres journées.

Les championnats open des Maîtres hiver en bassin de 25 mètres et été en bassin de 50 mètres.

Dans un premier temps nous étions déçus du nombre de participants.

Mais une étude faite par Claire Tournecuillert (qui suit maintenant les évènements Maîtres) a montré que dans la plupart des meetings organisés en France, la participation est équivalente.

Il a donc été décidé de ne rien changer à nos 2 organisations en étant attentif aux dates, à la diffusion de l'information, et d'enrichir le programme du dimanche matin.

- Validation de la sélection pour la finale Avenirs et Jeunes 91 du 16 juin 2019

Le classement Avenirs a été fait sur les 4 meilleures cotations de l'ensemble des plots comme prévu sur le programme départemental.

Les 50 premières filles et les 50 premiers garçons sont sélectionnés

Le classement des plots Jeunes à été diffusé par la ligue pour la participation à la finale régionale.

Il reste 134 nageurs (ses) qui seront tous pris en finale départementale.

- Le meeting de Nancy du 07 au 10 juin 2019

Notre ATD a finalisé la liste des sélectionnés en suivant les critères prévus en conseil d'administration.

Donc seuls les nageurs (ses) ayant participé aux regroupements Jeunes et Juniors participeront à ce meeting complètement pris en charge par le comité.

33 nageurs (ses) sont prévus. Nous attendons la confirmation des nageurs (ses) concernés.

Le déplacement, l'hôtel et les repas sont réservés.

- Le colloque prévu le 2 juin 2019 a été reporté le samedi 6 juillet 2019 après midi car trop de clubs étaient absents.

- Quelles actions mettre en place pour la saison prochaine ?

Le stage Avenirs des vacances de Toussaint

Les nageurs (ses) Jeunes et Juniors qui ont participé aux regroupements ont souhaité leur reconduction.

Nous devons réfléchir avec les clubs présents le 6 juillet 2019, quel niveau de nageur solliciter.

- Le responsable du secteur 4 quitte le département à la rentrée. Il est urgent de trouver un nouveau responsable qui prendra en charge la gestion extranat.
- Nous renouvelerons la réunion plénière pour se répartir les piscines au tout début septembre 2019.

Fin de la réunion 22h30

Monique Raffestin responsable commission Natation

■ **Finale Avenirs**

Vous trouverez en annexe la liste des nageuses et nageurs retenus pour la finale départementale.

■ **Finale Jeunes**

Vous trouverez en annexe la liste des nageuses et nageurs retenus pour la finale départementale.

Sélection départementale Meeting de Nancy

■ **Liste des nageurs retenus pour le déplacement au meeting de Nancy du 07 au 10 juin 2019**

Sélection Jeunes filles

1 BONEL Ninon (2007)	C N ST MICHEL SUR ORGE
2 MONGIN Sthélyna (2007)	C N ST MICHEL SUR ORGE
3 NGUYEN DUC LONG Rachel (2006)	C N ST MICHEL SUR ORGE
4 BOUSQUIE Chloé (2006)	CLUB NAUTIQUE VIRY CHATILLON
5 DESNOS Elyne (2006)	CLUB NAUTIQUE VIRY CHATILLON
6 PASTRE Ornella (2006)	CLUB NAUTIQUE VIRY CHATILLON
7 BRINDEJONC Juline (2006)	E. S. MASSY NATATION
8 LEGER Katell (2006)	E. S. MASSY NATATION
9 MJAHEH Sirine (2007)	E. S. MASSY NATATION
10 MOUNIER Manon (2006)	E. S. MASSY NATATION

Sélection Jeunes Garçons

1 ABBOUDI Erwan (2005)	AS CORBEIL ESSONNES DAUPHINS
2 PRIOLET Lukas (2006)	CLUB NAUTIQUE VIRY CHATILLON
3 VERLA Gatien (2005)	CLUB NAUTIQUE VIRY CHATILLON
4 YAYA Freddy-Martin (2005)	CLUB NAUTIQUE VIRY CHATILLON
5 AUKAULOO Zaki (2005)	E. S. MASSY NATATION
6 BOUABDELLAH Yassine (2005)	E. S. MASSY NATATION
7 BRINDEJONC Matis (2006)	E. S. MASSY NATATION
8 ION Victor (2005)	E. S. MASSY NATATION
9 LABAUME Leo (2005)	E. S. MASSY NATATION
10 LATSAGUE Thomas (2005)	E. S. MASSY NATATION

Sélection Juniors filles

1	CORNILLON Amandine (2003)	STE NAGEURS MONTGERONNAIS
2	DESBONNES Léha (2002)	E. S. MASSY NATATION
3	MAUPOUX Nina (2004)	CLUB NAUTIQUE VIRY CHATILLON
4	MAILLE Salomé (2004)	E. S. MASSY NATATION
5	ROUSSEAU Elsa (2003)	E. S. MASSY NATATION
6	SIMOENS Lucille (2005)	E. S. MASSY NATATION

Sélection Juniors garçon

1	BONEL Antonyn (2001)	CN ST MICHEL SUR ORGE
2	BOURDON Rayane (2001)	CLUB NAUTIQUE VIRY CHATILLON
3	GENEVOIS Yanis (2002)	CLUB NAUTIQUE VIRY CHATILLON
4	LEROY Théo (2001)	CLUB NAUTIQUE VIRY CHATILLON
5	MELIN Tobias (2003)	CLUB NAUTIQUE DE L'ARPAJONNAIS
6	TETART Martin (2003)	CN ST MICHEL SUR ORGE
7	ZACHELIN Anaïque (2001)	E. S. MASSY NATATION

Records et meilleures performances

■ **Meilleures performances Essonne au 37ème challenge de Massy du 11 au 12 mai 2019 en bassin de 50 mètres**

⇒ 100 Dos dames 13 ans

CARLOS-BROC Zoé (2006) MORSANG ESSONNE NATATION en 1:07.64 le 11/05/2019

⇒ 100 Dos dames 13 ans

CARLOS-BROC Zoé (2006) MORSANG ESSONNE NATATION en 1:07.30 le 11/05/2019

⇒ 50 Papillon dames 13 ans

CARLOS-BROC Zoé (2006) MORSANG ESSONNE NATATION en 29.11 le 11/05/2019

⇒ 50 Papillon dames 13 ans

CARLOS-BROC Zoé (2006) MORSANG ESSONNE NATATION en 29.03 le 11/05/2019

Communication

■ Réforme des licences



La mobilisation doit se poursuivre !

Comme je vous l'annonçais, le record du nombre de licences qui avait été établi sur la saison 2015-2016, avec 316 995 est tombé, et la saison 2018-2019 permettra d'établir une nouvelle référence. Avec 326 862 et 9 946 licences de plus que le mois dernier, nous devons être optimistes et déterminés car de très nombreux clubs peuvent encore accroître ce total en se mobilisant pour le 100 %

licences dès cette année.

Ce mois-ci, les ligues Grand Est et Tahiti ont dépassé leur nombre de licences de l'an dernier et je tiens à les féliciter !

Côté club, chassé croisé en tête du palmarès, où le CN Marseille, avec 2889 licenciés, reprend la première place qu'il avait obtenue il y a deux mois ! Bravo à eux !

Comme je l'évoquais le trimestre précédent, la décision de suspendre des classements nationaux les clubs ne jouant pas le 100% licences a été entérinée. Une note précisant les modalités de cette disposition sera envoyée très prochainement.

Par ailleurs, les subventions ex CNDS, hors « emploi apprentissage » et « J'apprends à nager », seront désormais attribuées par l'Agence Nationale du Sport après instruction de la Fédération et réservées uniquement aux clubs 100 % licences. Une note spécifique sera adressée aux Présidents très prochainement.

La mobilisation doit se poursuivre. Il reste 4 mois pour atteindre notre objectif, et si chacun joue le jeu, il sera atteint !

Gilles Sezionale
Président de la FFN

1

Des licences adaptées
qui répondent aux attentes
des pratiquants



NATATION
POUR TOUS

63,3 %
207 012 licences

COMPÉTITION

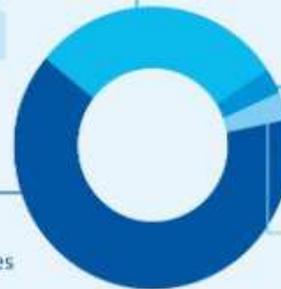
26,2 %
85 691 licences

ENCADREMENTS

4,6 %
15 070 licences

AUTRES

5,8 %
19 089 licences

**2**

+ 49 186

Le nombre de licences
supplémentaires au 15 mai
lorsque l'on compare
de date à date !

**3**

Un fort taux de licenciés
au 15 mai 2019



OBJECTIF 420 000



77,8 %

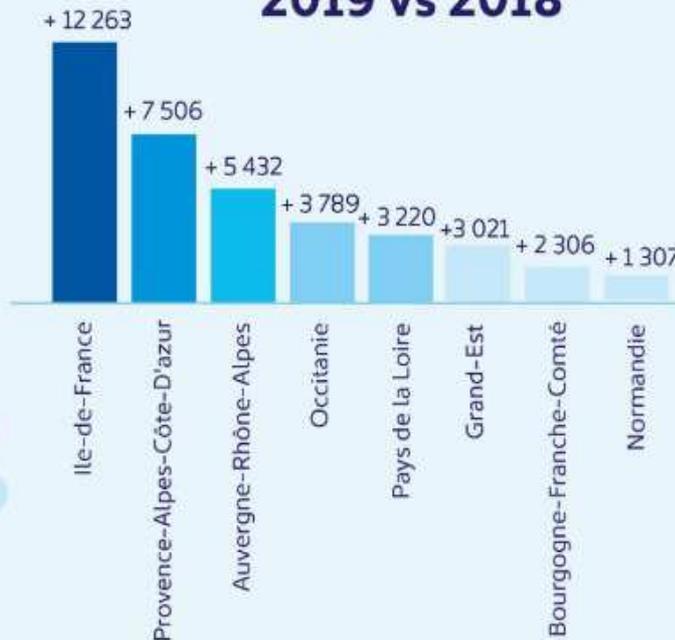
DE L'OBJECTIF
ATTEINT

326 862 licenciés

4

Les régions
en tête
de course

2019 vs 2018



5

TOP 40

Les clubs ayant
le plus de licences*



CLUB	LICENCIÉS	CLUB	LICENCIÉS
1/ CN MARSEILLE	2 889 ▲	21/ AS CARQUEFOU	1 229 ▶
2/ DEFI DE MONTE-CRISTO	2 549 ▼	22/ PAYS D'AIX NATATION	1 226 ▲
3/ LYON NATATION METROPOLE	2 258 ▶	23/ MONTPELLIER PAILLADE NATATION	1 221 ▼
4/ NAUTIC CLUB ALSP'38	1 974 ▶	24/ CERCLE PAUL BERT RENNES	1 211 ▲
5/ SN VERSAILLES	1 875 ▶	25/ ANGERS NATATION	1 208 ▼
6/ RSC MONTREUIL	1 773 ▶	26/ EMS BRON	1 179 ▶
7/ RACING CLUB DE FRANCE	1 692 ▶	27/ TRITON CLUB BELLEVILLE	1 160 ▶
8/ DAUPHINS TOULOUSE OEC	1 618 ▶	28/ RILLIEUX NATATION	1 142 ▶
9/ CN CALEDONIENS	1 612 ▶	29/ CN ANTIBES	1 120 ▶
10/ SC THIONVILLE	1 569 ▶	30/ PONT-AUDEMER NC	1 107 ▶
11/ NANTES NATATION	1 482 ▶	31/ STADE DE REIMS NATATION	1 088 ▲
12/ ND VILLEFRANCHE-EN-BEAUJOLAIS	1 465 ▲	32/ AC HYÈRES	1 084 ▼
13/ CMO VENISSIEUX	1 465 ▼	33/ C VIKINGS DE ROUEN	1 062 ▲
14/ ALLIANCE DIJON NATATION	1 381 ▶	34/ STADE FRANCAIS OCOURBEVOIE	1 047 ▼
15/ CSM CLAMART	1 347 ▶	35/ SO MILLAU NATATION	1 046 ▼
16/ CERGY PONTOISE NATATION	1 286 ▶	36/ ALLIANCE NATATION BESANCON	1 046 ▶
17/ ES MASSY NATATION	1 277 ▶	37/ OLYMPIC NICE NATATION	1 017 ▲
18/ CN CHALON-SUR-SAONE	1 273 ▲	38/ O LA GARENNE-COLOMBES	1 016 ▼
19/ CN CANNES	1 247 ▼	39/ FRANCE NATATION	1 014 ▲
20/ VGA ST-MAUR	1 230 ▶	40/ STADE DE VANVES	1 011 ▲

Au 15/05/2019

■ **La journée olympique et la fête du sport**

Dans le cadre des journées Olympiques du 22 et 23 juin 2019, la FFN et la Ligue Ile-de-France de Natation recherchent une vingtaine de bénévoles pour participer à cette fête de l'olympisme.

Si vous êtes intéressé, merci de le faire savoir très rapidement par retour de mail en joignant votre photo (pour que le CNOSF puisse faire les accréditations en bonne et due forme) à lif@lif-natation.fr

■ **Swim Community by FFN**

Vous trouverez ci-dessous un courrier du Président Gilles Sézional relatif au déploiement d'un logiciel d'aide à la structuration et à la gestion des clubs.

Vous trouverez en pièce jointe la notice mode d'emploi vous expliquant la procédure pour vous connecter au logiciel et créer un compte.

Pour rappel, il s'agit d'un outil visant à aider les dirigeants et acteurs fédéraux à optimiser et faciliter la gestion de leur club.



Mesdames, Messieurs les Présidents(es) de Clubs

Service Développement et Accompagnement du Réseau Fédéral

Nos réf. : CA/LC/GS

Clichy, le mardi 30 avril 2019

Mesdames, Messieurs les Présidents(es) de Clubs,

J'ai le plaisir de vous informer que l'Assemblée Générale de Bordeaux, a validé ce weekend, le déploiement d'un nouvel outil visant à aider les dirigeants et acteurs fédéraux à optimiser et faciliter la gestion de leur club.

Il s'agit d'une plateforme informatique appelée « Swim Community by FFN », dont le but est d'automatiser un certain nombre de procédures et ainsi de soulager des tâches administratives parfois fastidieuses et répétitives, tout en permettant une aide à l'analyse du fonctionnement du club.

Cet outil répond à la volonté de la Fédération Française de Natation de se rapprocher et d'accompagner les clubs mais aussi d'apporter des nouveaux services innovants et modernes. Conçu dans une logique ergonomique et simple d'utilisation, ce logiciel est conçu spécifiquement pour les clubs affiliés de la fédération, et prend en compte les particularités de nos disciplines.

En outre, dans le respect de mon engagement d'une fédération au service des clubs, grâce au travail conjoint des élus et des services, cette mise à disposition sera gratuite et sans engagement.

A compter du lundi 13 mai, tous les clubs affiliés pourront donc obtenir ce logiciel selon une procédure qui vous sera communiquée par le service Développement et Accompagnement du Réseau Fédéral.

Puis, à la rentrée de septembre 2019, l'application sera connectée à ExtraNat et permettra les inscriptions des licenciés grâce à l'enregistrement et à la possibilité de paiement en ligne. Cette fonctionnalité évitera la ressaisie des données de la prise de licence dans ExtraNat.

Je suis convaincu que cet outil répondra à vos attentes et vous permettra d'améliorer la gestion et le fonctionnement de votre club, tout en allégeant vos charges de dirigeant de club.

En espérant que cette innovation dans notre fonctionnement commun, et inédit pour une fédération, vous apporte une aide significative,

Je vous prie d'agréer Mesdames, Messieurs les Présidents(es) de Clubs, mes cordiales salutations.

Le Président de la FFN



Gilles SEZIONALE

Essonne
LE DÉPARTEMENT

— TERRE D'AVENIRS —



PLAN DE FORMATION
1^{er} semestre 2019

associations.essonne.fr

La formation associative au cœur de l'action départementale

Cette année encore, le Conseil départemental vous propose une large offre de formations gratuites.

Dirigeants, bénévoles ou salariés associatifs, vous souhaitez créer une association, mener à bien un projet, trouver des réponses dans les domaines du juridique, des ressources humaines, de la comptabilité, de la bureautique, de la citoyenneté, de la communication ? Inscrivez-vous aux formations via votre compte personnel.

Le **Service citoyenneté et vie associative**, à travers son pôle formation, est à votre disposition pour :

- > **vous accompagner** sur la création d'une association, l'établissement d'un budget prévisionnel, la réforme du code du travail ;
- > **vous guider** dans la maîtrise d'outils bureautiques, dans la recherche de fonds publics et privés ;
- > **vous orienter** pour réussir votre campagne de financement participatif, pour booster votre communication externe...

Pour permettre au plus grand nombre d'avoir accès à l'offre de formations, nous avons fait le choix d'adapter des créneaux horaires en fonction de vos disponibilités (matinales, demi-journées, soirées, samedis). Les « Petits déj asso », tous les premiers jeudis du mois, vous informent sur l'actualité de la vie associative, sur les dispositifs innovants qui facilitent la gestion de votre association ainsi que sur les sujets « citoyenneté » consacrés notamment à la défense des valeurs fortes de vos associations (cohésion sociale, égalité). Ces temps vous permettent également d'échanger avec d'autres associations.

Nous pouvons également construire des formations ou des ateliers à la carte pour répondre à vos besoins spécifiques. Vous avez des questions, des suggestions, un besoin d'informations ? Ayez le réflexe **associations.essonne.fr**, rubrique : se former. Les lieux de formation sont amenés à évoluer en fonction des besoins des territoires.

À très bientôt !

SÉCURISER SON ASSOCIATION ET SON PROJET

- 2 avril (9h-17h)
POWERPOINT : faire une présentation pour expliquer les actions de l'association (niveau 1)
- 18 mai (9h-17h)
Les essentiels de la fiscalité de l'association
- 20 mai (9h-17h)
Faire un bilan comptable (niveau 1)
- 21 mai (9h-17h)
EXCEL : établir un tableau avec des calculs simples (niveau 1)
- 22 mai (9h-17h)
La comptabilité associative (niveau 1)
- 23 mai (18h-21h) 🕒
Les indemnités des bénévoles : règles et limites

PÉRENNISER SON ASSOCIATION ET SON PROJET

- 25 mars (9h-17h)
Comprendre les comptes de l'association (niveau 1)
- 14 et 15 mai (9h-17h)
Créer le site internet de l'association (niveau 1)
- 4 juin (9h-17h)
Mind Mapping : gagner en efficacité avec les cartes heuristiques (atelier informatique)
- 5 juin (9h-17h)
Facebook : l'utilisation pour les associations (niveau 2)
- 6 juin (9h-17h)
Apprendre à convaincre, être force de proposition

DÉVELOPPER SA STRUCTURE ET SES ACTIVITÉS

26 mars (9h-17h)

WORD : créer une affiche et un flyer pour mieux communiquer

1^{er} avril (9h-17h)

Pratiquer et maîtriser l'écoute active

3 avril (9h-17h)

Comment embaucher un salarié ?

12 avril (9h-17h)

Découvrir les réseaux sociaux : Facebook, Twitter, LinkedIn, Instagram... (niveau 1)

16 avril (9h-17h)

Trucs et astuces pour protéger ses données (atelier informatique)

17 avril (9h-17h)

Développer sa communication : stratégie, outils...

22 mai (9h-17h)

WORD : réussir la newsletter de l'association

12 juin (9h-17h)

Média Training : prendre la parole face à la presse

PETITS-DÉJ ASSO

28 mars (9h-12h)

« Les agréments associatifs »

16 mai (9h-12h)

« Conseil d'administration et Comité directeur : quelles différences ? »

 Formation en soirée (18h-21h)

CITOYENNETÉ

15 mai (9h-12h)

Le Compte d'Engagement Citoyen (CEC) : comment en bénéficier ?

16 mai (18h-21h) 

L'organisation de manifestations associatives sur la voie publique

ADOPTONS LES COMPORTEMENTS QUI SAUVENT / PSC1 (PARCOURS)

Date à venir (18h-21h) 

Garantir la sécurité des manifestations

Date à venir (9h-17h)

PSC1 - parcours 1 jour et demi

Les dates vous seront communiquées ultérieurement.

E-LEARNING (VISIONNAGE À DOMICILE)

22 mai (9h-17h)

La conduite de réunion, d'AG...

**UNE QUESTION ?
UNE INSCRIPTION ?
UNE INFORMATION ?**

*Ayez le réflexe
associations.essonne.fr*

**Rubrique : se former
(inscription obligatoire)**

Un besoin de formation
pour acquérir de nouvelles compétences ?

En quête de conseils
en accompagnement et/ou de développement ?

À la recherche d'informations
ou de documentation ?

Une demande de subvention
pour votre association ?

TOUTES LES RÉPONSES À VOS QUESTIONS
SE TROUVENT SUR LE SITE

associations.essonne.fr


Conseil départemental de l'Essonne
Service citoyenneté et vie associative
1, place Mendès France
91000 Évry-Courcouronnes
Tél. : 01 60 91 32 53 / 93 78





**ERFAN
LIGUE ILE-DE-FRANCE**



FORMATION BNSSA AVEC L'ERFAN ILE-DE-FRANCE



Prévention



Surveillance



Intervention

L'ERFAN Ile-de-France lance une formation **BNSSA pour les licenciés FFN**. Celle-ci se déroulera du **mardi 23 au dimanche 28 avril 2019** (1^{ère} semaine des vacances scolaires) à Paris (CISP pour la partie théorique et à la piscine Roger Le Gall pour la partie pratique). L'examen se déroulera courant mai. Inscription possible jusqu'au vendredi 12 avril 2019.

Les informations et le bulletin d'inscription sont dans le lien suivant :

<http://iledefrance.ffnatation.fr/rsc/1592/fichiers/dossiers/5209.pdf>

Pour plus d'informations, contactez l'ERFAN Ile-de-France : erfan@lif-natation.fr

N'hésitez pas à inscrire les jeunes de vos clubs. Ils ont plus de 17 ans, ils sont passionnés de natation et souhaitent être sauveteur lors de la période estivale : alors, la formation BNSSA est faite pour eux.

Merci de transmettre l'information dans vos clubs

Attention nombre de places limitées (18)



LE COMPTE D'ENGAGEMENT CITOYEN

**VOUS ÊTES BÉNÉVOLE ?
VOUS EXERCEZ DES RESPONSABILITÉS
DANS UNE ASSOCIATION ?**

**Vous pouvez déclarer votre
engagement bénévole et bénéficiaire,
sous conditions, de formations**



Le Compte d'engagement citoyen, qu'est-ce que c'est ?

Le Compte d'engagement citoyen (CEC) est un nouveau dispositif intégré au Compte personnel d'activité (CPA) que chaque personne de plus de 16 ans peut ouvrir.

Les bénévoles éligibles peuvent y déclarer leur activité associative et bénéficier de droits à formation financés par l'État en reconnaissance de leur engagement.

Qui est concerné ?

Ce dispositif s'adresse à certains responsables bénévoles associatifs.

Des conditions de mission et de durée sont exigées. Sont éligibles les bénévoles membres de l'instance de direction d'une association (conseil d'administration, bureau...) et les bénévoles qui encadrent d'autres bénévoles.

Ils doivent avoir consacré à leur bénévolat au moins 200 heures dans l'année, dont au moins 100 heures dans la même association.

Le bénévolat doit en outre avoir été effectué dans une association déclarée depuis au moins trois ans qui intervient dans l'un des champs suivants : philanthropique, éducatif, scientifique, social, humanitaire, sportif, familial, culturel, ou concourant à la mise en valeur du patrimoine artistique, à la défense de l'environnement naturel ou à la diffusion de la culture, de la langue et des connaissances scientifiques françaises.

Quels sont les droits à formation ?

Les bénévoles éligibles, actifs ou non, pourront se voir allouer un forfait en euros, utilisable pour s'inscrire à des formations.

Pour les actifs (salarié, demandeur d'emploi, agent public, indépendant), ce forfait s'ajoute aux droits à formation acquis sur leur compte personnel de formation pour les formations qui les intéressent.

Les droits acquis peuvent être utilisés pour suivre une formation spécifiquement destinée aux bénévoles et volontaires en service civique pour leur mission.

Ils peuvent également être utilisés pour :

- une formation professionnelle sanctionnée par une certification, une attestation ou une habilitation reconnue par le code du travail (L. 6323-6 du code du travail);
- une action permettant de faire valider les acquis de l'expérience ;
- un bilan de compétences ;
- une préparation de l'épreuve théorique du code de la route et de l'épreuve pratique du permis de conduire ;
- une action de formation d'accompagnement ou de conseil aux créateurs ou repreneurs d'entreprises.

De façon pratique, comment le bénévole intéressé par le dispositif, peut-il solliciter ces droits ?

L'activité bénévole étant inconnue de l'administration, le bénévole doit la déclarer s'il est intéressé par le dispositif. Cette déclaration s'effectue par voie dématérialisée sur « Le compte bénévole » : www.associations.gouv.fr/compte-benevole. Il peut transmettre autant de déclarations que d'associations éligibles dans lesquelles il est investi.

Pour le bénévolat de 2017, la déclaration est possible jusqu'au 28 février 2019. En 2019, le bénévole pourra déclarer son activité de l'année précédente entre le 1^{er} mars et le 30 juin.

Sa déclaration est automatiquement transmise au dirigeant de son association qui se sera désigné comme « valideur CEC » sur « Le compte association » : www.associations.gouv.fr/valideur-cec. Le dirigeant devra attester de l'éligibilité du bénévole. Par précaution, le bénévole a tout intérêt à s'assurer qu'un dirigeant s'est bien identifié comme tel sur « Le Compte association » de son association pour y recevoir sa déclaration.

Un seul membre du conseil d'administration ou du bureau ou de la direction peut être désigné « valideur CEC ». Il doit attester les éléments de la déclaration le 31 décembre de chaque année au plus tard, sauf pour les activités bénévoles de 2017 qui peuvent être attestées jusqu'au 19 mars 2019.

Le cas échéant, les droits sont crédités en début d'année sur le Compte d'engagement citoyen et le Compte personnel de formation du déclarant.



Questions / réponses :

Le CEC ne s'adresse-t-il qu'aux bénévoles ?

Non. Le CEC permet de valoriser différentes activités citoyennes : le bénévolat associatif, mais aussi par exemple un engagement de service civique, de réserviste ou de sapeur-pompier volontaire. Seuls les bénévoles associatifs, dont l'activité n'est pas connue de l'administration, s'inscrivent via Le compte bénévole. Les autres activités reconnues dans le cadre du CEC sont recensées automatiquement grâce à d'autres sources.

Quels sont les délais pour déclarer son activité ?

Les activités de bénévolat réalisées en 2017 doivent être déclarées avant le 28 février 2019. Le « valideur CEC » peut les valider jusqu'au 19 mars 2019. Les activités de bénévolat réalisées en 2018 doivent être déclarées entre le 1^{er} mars et le 31 juin 2019. Le « valideur CEC » peut les valider jusqu'au 31 décembre 2019.

Qui peut être « valideur CEC » ?

Un seul membre du conseil d'administration, du bureau ou de la direction, peut se déclarer « valideur CEC ». Pour les associations dotées de plusieurs établissements, il est possible qu'un « valideur CEC » soit identifié par établissement.

Un « valideur CEC » peut-il aussi déclarer ses heures de bénévolat ?

Si le « valideur CEC » répond en tant que bénévole aux critères d'éligibilité du CEC, il peut bien entendu déclarer ses activités via « Le compte bénévole ».

Où puis-je consulter les droits à formation acquis ?

Les droits acquis au titre du CEC peuvent être consultés sur le compte personnel d'activité sur : <https://www.moncompteactivite.gouv.fr/>.

Y a-t-il une liste des formations que je peux suivre ?

Les droits à formation acquis peuvent être utilisés à tout moment, pour une formation professionnelle éligible au titre du CPF (par exemple, réaliser une VAE, un bilan de compétences, suivre une formation pour se reconverter professionnellement...), ou pour une formation pour son engagement bénévole (par exemple, droit des associations, communication associative, recherche de financements...). La liste des formations spécifiquement pour les bénévoles sera publiée au début de chaque année.

La liste de l'ensemble des formations est disponible sur <https://www.moncompteactivite.gouv.fr/>.

Quand dois-je utiliser mon droit à formation ?

Il n'y a pas de limite et vous conservez vos droits et votre forfait d'une année sur l'autre. Le cumul des droits à formation acquis au titre du CEC est cependant limité à un plafond.

En savoir plus : www.associations.gouv.fr/CEC

Références juridiques : sur le compte d'engagement citoyen : article L. 5151-8 du code du travail et suivants. Sur les formations éligibles : article L. 6323-6 du code du travail



www.associations.gouv.fr

 @Asso_gouv



« Ce qui est facilitant pour les uns est bénéfique pour les autres. »

Le 3 décembre 2018, la Conférence Nationale du Handicap, grande concertation citoyenne intitulée « Tous concernés, tous mobilisés », a été officiellement lancée.

En parallèle des cinq chantiers menés pour améliorer la vie de tous les citoyens vivant avec un handicap et des déplacements des ministres dans les territoires, **un appel à candidatures est lancé pour permettre à chaque acteur de la société civile de valoriser une action, une pratique ou un évènement conçus pour tous.**

Pour faire de cette édition 2018-2019, **la vitrine de toutes les initiatives citoyennes et le fer de lance de la société inclusive** de demain, nous avons besoin de vous ! Votre mobilisation est essentielle pour relayer cette campagne auprès des citoyens dans vos territoires.

Pour faire acte de candidature, **la démarche est simple** :

1. Je prends connaissance de la charte et je la signe.
2. Je rempli le formulaire en décrivant l'action que je souhaite valoriser et sa dimension 100 % inclusive.

Tout se passe ici : <https://handicap.gouv.fr/le-secretariat-d-etat/acteurs/comite-interministeriel-du-handicap-cih/la-conference-nationale-du-handicap/tousconcernes>

Les actions labellisées seront publiées sur le site du gouvernement. Elles viendront compléter le rapport rendu au Parlement en juin 2019, qui sera suivi d'un débat devant l'Assemblée nationale.

Mobilisez vos réseaux !



#TousConcernésTousMobilisés

Offres d'emploi



SAISON 2019/2020

L'ENL 91 RECRUTE

La section Natation recherche BEESAN « option natation sportive » ou DEJEPS « mention natation course » pour encadrer des groupes compétitions.

(jours : du Lundi au Samedi en fonction des groupes et présence aux compétitions)

et

La section Water-polo recherche un entraîneur de Water-polo titulaire d'un BEESAN « option water-polo » ou DEJEPS « mention water-polo » pour encadrer une équipe participant au championnat 1^{ère} Division Régionale.

(jours : Mercredi de 20h30 à 22h00 et Jeudi de 20h30 à 22h00 et présence aux compétitions)

Envoyer vos candidatures à : president.enl91@gmail.com

PROFITEZ DE **-20%**

SUR **arena** **Jaked** **speedo** **FUNKY TRUNKS** **FUNKITA**

AVEC LE CODE

CD91NATSWIM

*Valable toute l'année / Hors promotions en cours



www.eurocomswim.com